

LES MODALITÉS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE : PRÉSENTIEL, DISTANCIEL, HYBRIDE

En 2024, 24 % des apprentis sont inscrits dans une formation impliquant du distanciel. Si cette pratique est devenue courante dans le paysage de l'apprentissage, c'est toutefois le plus souvent en mode hybride. La part des apprentis ayant commencé une formation 100 % à distance en 2024 reste très faible (2 %).

Les organismes de formation par apprentissage (OFA) sont généralement positionnés sur une seule modalité de formation (en présentiel, en distanciel complet ou en hybride). Le présentiel est largement majoritaire.

La place du distanciel varie selon la catégorie juridique de l'OFA. Un peu moins de 10 % des OFA publics, consulaires ou associatifs ne proposent que des formations hybrides quand c'est le cas de plus de 20 % des structures privées. Les rares formations 100 % à distance sont principalement dispensées par des OFA du secteur privé lucratif.

Les pratiques diffèrent également selon le domaine et la spécialité des formations. Deux tiers des certifications relevant de la production sont préparés exclusivement en présentiel en 2024, alors que c'est le cas de moins de la moitié de celles qui relèvent des services.

Les certifications de niveau 4 et 6 (bac+2 et bac+3) sont aussi plus souvent préparées de manière hybride que celles du secondaire ou du supérieur long (niveau 7, bac+5). Les certifications de niveau 7 sont plus souvent préparées en présentiel.

Les modalités de formation en apprentissage : présentiel, distanciel, hybride

Un quart des apprentis formés au moins en partie à distance 03

Les OFA privés lucratifs proposent plus souvent
des formations en apprentissage à distance 05

Les certifications des services sont plus souvent
préparées de manière hybride... 06

... celles de niveau 7, plus souvent en présentiel 08

Après une évolution progressive du cadre législatif portée par les lois du 5 mars 2014 et du 8 août 2016, la loi du 5 septembre 2018 a reconnu légalement la formation à distance comme une modalité de formation à part entière (article L.6313-2 du code du travail), y compris dans le cadre des formations par apprentissage.

La loi de finances pour 2025 a introduit le principe d'une minoration du financement de la formation par apprentissage par les opérateurs de compétences (OPCO) lorsque la formation est au moins en partie réalisée en distanciel. En 2025, le décret d'application de cette disposition a donc modifié le niveau de prise en charge (NPEC) de certains contrats d'apprentissage : l'article R.6332-82-1 du code du travail prévoit désormais que les OPCO appliquent une réduction de 20 % du NPEC

lorsqu'au moins 80 % de la formation sont réalisés à distance. Cette minoration ne s'applique pas aux certifications préparées uniquement par des organismes de formation en apprentissage (OFA) dispensant les enseignements à distance pour au moins 80 % de leur durée totale.

Le sujet des modalités de formation en apprentissage peut s'envisager selon trois points de vue : celui de l'apprenti, qui peut suivre sa formation en présentiel, en distanciel ou en mode en hybride ; celui des OFA, qui peuvent se spécialiser dans une modalité de formation ou mixer les approches ; et, enfin, celui des certifications, qui peuvent, pour certaines, être préparées selon des modalités différentes en fonction des OFA.

Un quart des apprentis formés au moins en partie à distance

Le distanciel est une pratique minoritaire mais courante dans le paysage de l'apprentissage : 24 % des apprentis suivent une formation¹ au moins en partie à distance en 2024. Cette part est stable depuis 2022 (voir *focus méthodologique*). En revanche, la part des apprentis inscrits dans une formation préparée uniquement en distanciel par leur OFA progresse de manière régulière depuis 2022, tout en restant marginale. Elle ne concerne que 2 % des apprentis en 2024 (soit un peu moins de 22 000 personnes), contre un peu plus de 1 % en 2022. Beaucoup plus répandue, la formation en mode hybride concerne 22 % des apprentis.

La majorité des OFA ne pratique qu'une seule modalité de formation en apprentissage. Le plus souvent, ils ne proposent que des formations en présentiel (76 %) ou que des formations en mode hybride (14 %). Il est plus rare qu'ils mixent les approches : 7 % dispensent une partie des formations exclusivement en présentiel, et

d'autres en mode hybride (voir *figure 1*). Dans cette configuration, les OFA privilégient en général nettement un mode. Ainsi, 44 % des OFA ayant une pratique mixte accueillent plus de 75 % de leurs apprentis dans des formations exclusivement en présentiel. Deux tiers des apprentis inscrits dans une formation dispensée en hybride sont formés par 2 % des OFA. Ces derniers représentent 10 % des OFA pratiquant au moins en partie le mode hybride.

Seulement 3 % des OFA, soit 80 organismes, proposent au moins une formation en distanciel complet. Un peu plus de la moitié d'entre eux ne proposent que cette modalité (moins de 2 % du total, soit 45 OFA). Malgré une augmentation du nombre d'OFA proposant au moins une formation en distanciel complet (une vingtaine de plus en deux ans), cette répartition est très proche de ce qui est observé les années précédentes.

1. Une formation désigne ici la préparation à une certification délivrée par un OFA. Un OFA préparant, au cours d'une année, à trois certifications différentes sera ici considéré comme ayant dispensé trois formations.

Focus méthodologique

L'OBSERVATION DU DISTANCIEL AU TRAVERS DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DES OFA

La comptabilité analytique des OFA, collectée chaque année par France compétences, comporte depuis l'édition 2023 (portant sur 2022) des questions sur la pratique du distanciel dans le cadre de la formation en apprentissage.

Une formation en apprentissage peut se dérouler selon trois modalités différentes.

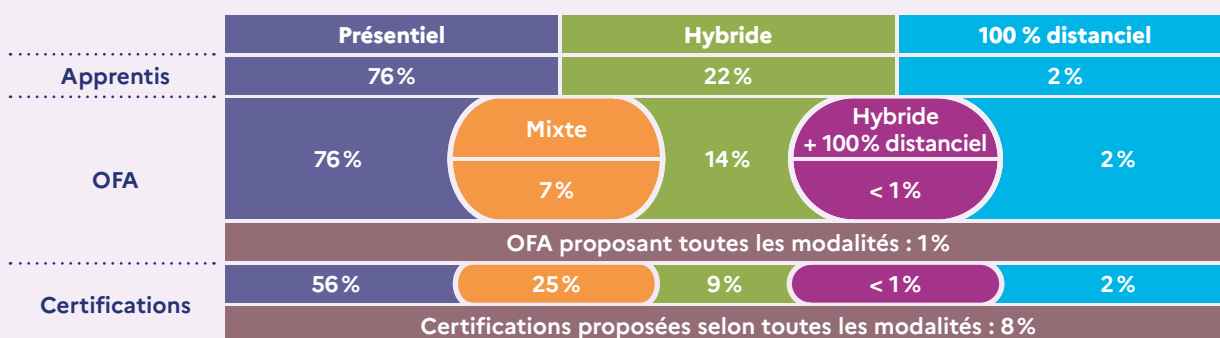
- En présentiel : exclusivement sous forme de cours dispensés en présence au sein de locaux mis à disposition par l'organisme de formation ;
- En 100 % distanciel : exclusivement à distance, le plus souvent via un outil de visioconférence ;
- En hybride : formations qui alternent des cours à distance et en présentiel.

L'indicateur collecté par France compétence ne correspond pas exactement à ces concepts. Pour chacune des certifications auxquelles il prépare, l'OFA doit indiquer si elle est complètement, majoritairement, pour partie ou pas du tout en distanciel². Si les cas extrêmes sont sans ambiguïté, une certification préparée majoritairement³ ou pour partie à distance peut désigner, au sein d'un même OFA, soit une formation hybride classique, soit une formation suivie par certains apprentis tout ou partie à distance et par d'autres complètement en présentiel⁴. Dans cette fiche, pour simplifier l'écriture, le terme hybride désignera des formations dans cette situation : correspondant donc soit à des formations hybrides dans le sens classique du terme, soit à des formations dispensées pour certains à distance et pour d'autres en présentiel.

Un OFA dispense souvent différentes formations, pour lesquelles il peut choisir des modalités pédagogiques différentes. On dira d'un OFA qui ne pratique qu'une seule modalité qu'il est soit en présentiel, soit en 100 % distanciel, soit en hybride. S'il dispense certaines formations en présentiel et d'autres en hybride, on dira qu'il est « mixte ». S'il assure aussi des formations en 100 % distanciel, il propose alors toutes les modalités. Enfin, si l'OFA ne délivre que des formations hybrides ou en 100 % distanciel complet, il sera désigné comme « hybride avec 100 % distanciel ».

Le même vocabulaire peut être appliqué à la préparation de certifications.

1. RÉPARTITION DES APPRENTIS, DES OFA ET DES CERTIFICATIONS SELON LES DIFFÉRENTES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES



Note : L'écart éventuel entre le total et la somme des parties s'explique par l'application des règles usuelles d'arrondi.

Source : Comptabilité analytique des OFA – France compétences.

Champ : Ensemble des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences.

Lecture : 56 % des certifications sont préparées uniquement en présentiel, 25 % sont à la fois en présentiel et en hybride et 8 % selon toutes les modalités.

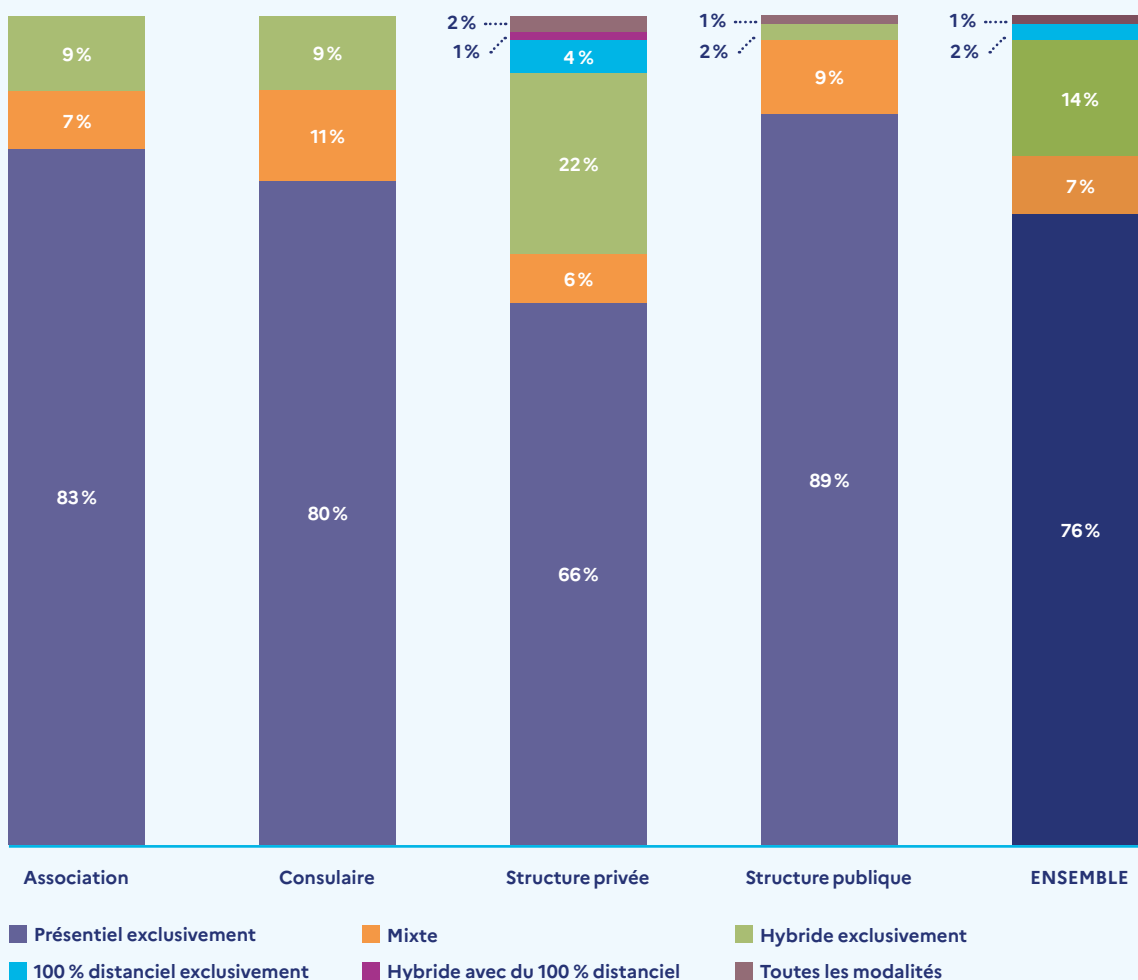
² Les informations récoltées ne montrent pas si l'apprenti suit les enseignements dispensés en distanciel de manière synchrone (c'est-à-dire s'il regarde des capsules préenregistrées ou s'il assiste à un cours dispensé « en direct » par un enseignant), ni s'il a la possibilité de poser des questions, ni, le cas échéant, selon quelles modalités.

³ Modalité ajoutée à partir du recueil 2023.

⁴ Cela peut correspondre à une formation dispensée devant une classe sur un site et accessible en ligne par d'autres apprentis en même temps, par exemple.

2. LES OFA PUBLICS FORMENT PRINCIPALEMENT EN PRÉSENTIEL EN 2024

Répartition des organismes de formation selon leur catégorie juridique et la modalité de la formation



Note : L'écart éventuel entre le total et la somme des parties s'explique par l'application des règles usuelles d'arrondi.

Source : Comptabilité analytique des OFA – France compétences.

Champ : Ensemble des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences.

Lecture : 66 % des structures privées forment uniquement en présentiel, 22 % exclusivement en hybride (c'est-à-dire en alternant distanciel et présentiel ou en dispensant une même formation pour certains apprentis à distance et pour d'autres en présentiel), 6 % ont une pratique mixte (c'est-à-dire dispensent certaines formations en présentiel et d'autres en hybride), 4 % réalisent toutes leurs formations en 100 % distanciel, 1 % font à la fois de l'hybride et du 100 % distanciel et, enfin, 2 % proposent toutes les modalités de formation (voir focus méthodologique page 4).

Les OFA privés lucratifs proposent plus souvent des formations en apprentissage à distance

L'ampleur du recours au distanciel varie beaucoup selon la catégorie juridique de l'OFA. Aucune structure publique ou consulaire ne dispense que des formations en distanciel (voir figure 2). La grande majorité des structures publiques utilise exclusivement le présentiel (89%). Il est très rare qu'elles proposent uniquement des formations en hybride (2%).

Les associations et les organismes consulaires dispensent également le plus souvent toutes leurs formations en présentiel (respectivement 83 % et 80 %). Une part non négligeable ne propose que des formations hybrides (9 % dans les deux cas) ou mixte les approches (7 % et 11 %). Les OFA privés lucratifs ont des pratiques plus différenciées.

Si le présentiel exclusif y est également majoritaire (66 %), 22 % d'entre eux proposent exclusivement des formations hybrides.

Le distanciel complet est marginal au sein des OFA privés (4 %) mais ce sont presque les seules structures à adopter ce modèle (93 %), le reste relevant du secteur associatif. Les OFA spécialisés en apprentissage⁵ sont surreprésentés parmi les OFA ne pratiquant que le distanciel (44 % contre 21 % pour l'ensemble des OFA), tout comme ceux pour lesquels l'activité d'apprentissage est marginale (36 % contre 25 %). Les formations complètement en distanciel sont particulièrement concentrées sur quelques OFA : 37 % des formations dispensées en distanciel complet sont dispensées par quatre OFA qui ne font que cela. Ceux-ci prennent en charge les deux tiers de l'ensemble des apprentis formés exclusivement selon cette modalité.

La taille de l'OFA n'est pas corrélée de manière claire avec les modalités pédagogiques privilégiées. Chacune, y compris le 100 % distanciel, peut

aussi bien être associée à des structures comptant moins de 20 apprentis comme plusieurs milliers. Seul le nombre moyen d'apprentis par certification se distingue : il est plus élevé lorsque l'OFA pratique une pédagogie hybride (plus de 50 apprentis par formation dans ce cas, contre entre 20 à 40 selon les autres modalités).

Considérée à l'échelle des certifications et non des OFA ou des apprentis, la part du présentiel exclusif est un peu plus faible puisqu'un peu plus de la moitié des certifications ne sont proposées que selon cette modalité (56 %), un peu moins d'une sur dix uniquement sous un format hybride et un quart sous l'un ou l'autre format, selon les OFA les préparant. Moins de 1 % des certifications se font complètement à distance, un niveau similaire à celui de 2022. Les modes de préparation aux certifications dépendent beaucoup de leurs caractéristiques.

Les certifications des services sont plus souvent préparées de manière hybride...

Les certifications relevant du domaine de la production sont, dans deux tiers des cas, préparées exclusivement en présentiel, alors que c'est le cas de moins de la moitié des certifications relevant des services (46 %). Seulement 5 % des certifications relevant de la production sont proposés par au moins un OFA en 100 % distanciel (soit 57 certifications). Une seule d'entre elles n'est proposée que selon cette modalité, par un unique OFA. Pour les autres, pour un OFA proposant la formation en 100 % distanciel, 37 la proposent exclusivement en présentiel (voir figure 3 page 7). Globalement, moins de 1 % des apprentis préparant une de ces certifications sont inscrits dans une des formations complètement en distanciel.

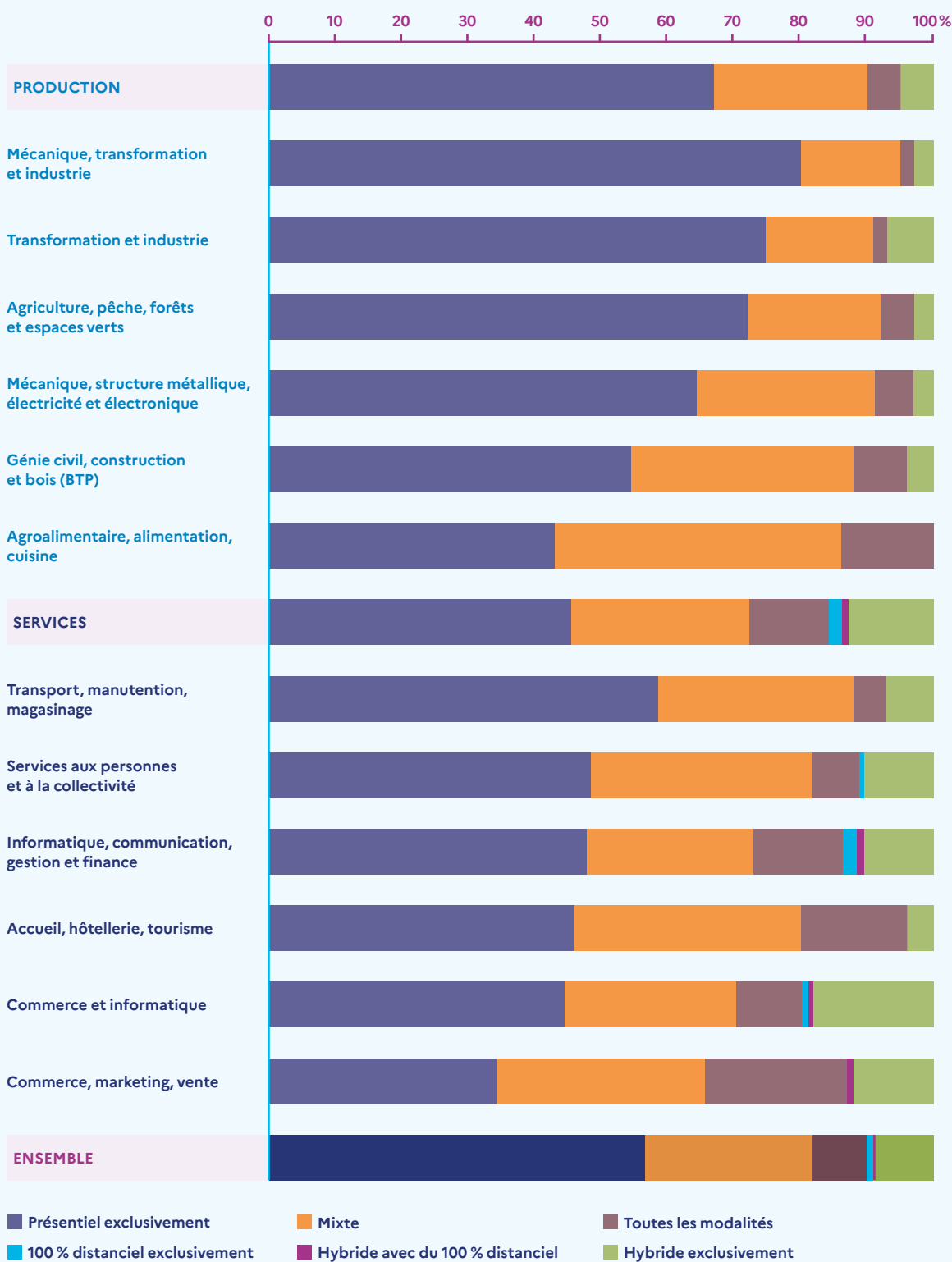
Au sein du domaine de la production ou de celui des services, la part de présentiel varie selon la spécialité de formation. Ainsi, les certifications

relevant des transformations et de l'industrie sont plus souvent préparées exclusivement en présentiel (74 %) qu'en génie civil, construction et bois (BTP) (54 %) ou qu'en agroalimentaire (43 %). Ensuite, le mixte est la modalité revenant le plus souvent. Du côté des services, la part de certifications préparées exclusivement en présentiel est beaucoup plus stable selon les spécialités, presque toujours voisine de 46 %. La part des formations hybrides varie un peu plus, de 19 %, pour le commerce, le marketing et la vente, à 4 % pour l'accueil, hôtellerie et tourisme. La part de mixte varie également davantage. Le distanciel complet est particulièrement important pour les formations en informatique et communication.

5. Il s'agit des OFA qui n'exercent des activités de formation que par la voie de l'apprentissage.

3. LA PART DE CERTIFICATIONS PRÉPARÉES UNIQUEMENT EN PRÉSENTIEL VARIE BEAUCOUP SELON LES SPÉCIALITÉS

Répartition des certifications par domaine selon leurs modalités de préparation



Note : Les certifications relevant de plusieurs spécialités sont représentées lorsque ces combinaisons sont fréquentes (Mécanique, transformation et industrie, commerce et informatique).

Source : Comptabilité analytique des OFA – France compétences.

Champ : Ensemble des certifications préparées par des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences.

Lecture : 67 % des certifications relevant du domaine de la production sont exclusivement préparés en présentiel, 5 % exclusivement en hybride (c'est-à-dire en alternance entre distanciel et présentiel ou dans un OFA préparant certains apprentis à distance à cette certification au moins en partie à distance et, pour d'autres, en présentiel), 23 %, selon les OFA, soit en présentiel soit en hybride (mixte) et 5 % soit en présentiel soit en hybride, soit en 100 % distanciel (voir focus méthodologique page 4).

... celles de niveau 7, plus souvent en présentiel

Les modalités de formation varient également selon le niveau de la certification préparée (voir figure 4). Globalement, plus les apprentis visent une certification de niveau élevé, plus ils sont susceptibles d'étudier de manière hybride. Si 14 % des apprentis préparant une certification de niveau inférieur ou égal au bac suivent une formation hybride, cette part est de 24 % pour les certifications de niveau bac+2 et elle atteint 28 % pour celles de niveau bac+5.

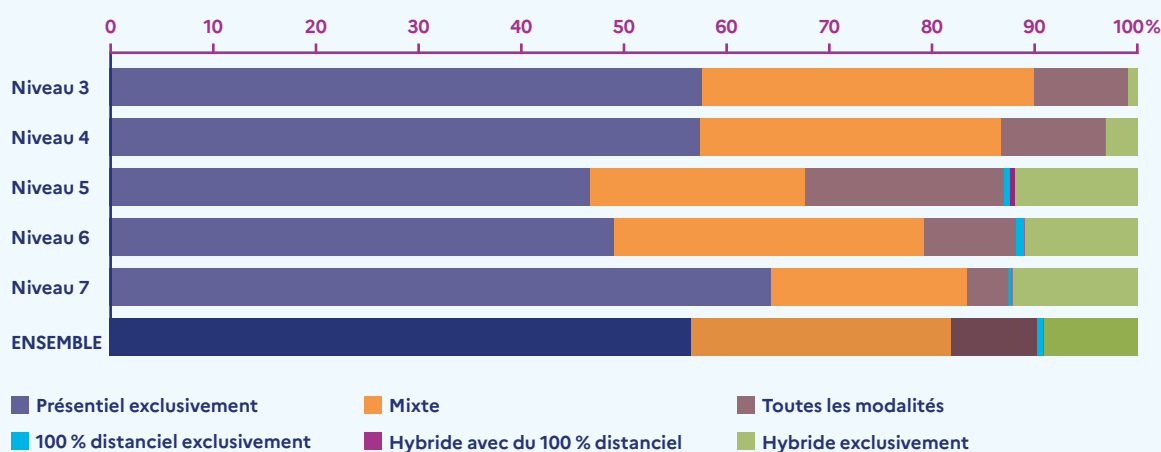
Les certifications du secondaire, CAP ou bac pro, partagent des caractéristiques communes : 57 % sont préparées uniquement en présentiel et environ 40 % de façon mixte (où le présentiel domine largement – 82 % des apprentis concernés étudient uniquement en présentiel). Le distanciel complet (< 1 %) et l'hybride y sont très rares.

Dans le supérieur, les situations sont un peu plus hétérogènes. Les certifications de niveau 7 (master) sont préparées uniquement en présentiel

dans les deux tiers des cas, de manière hybride un peu plus d'une fois sur dix et de manière variable selon les OFA deux fois sur dix. En particulier, 89 % des diplômes d'ingénieur sont préparés exclusivement en présentiel. Les certifications de niveau 5 (bac+2, BTS, principalement) et de niveau 6 (bac+3, licence, BUT) sont préparées exclusivement en présentiel dans un peu moins de la moitié des cas. L'hybride est systématique pour près d'une certification sur dix relevant de ces niveaux. Le distanciel total est un peu plus fréquent (2 % des certifications). Le niveau 5 se distingue par une part importante de certifications préparables en 100 % distanciel. Alors que, pour les autres niveaux, cette part dépasse à peine les 10 %, elle s'élève à 21 % pour ce niveau de qualification. Toutefois, seuls 3,5 % des apprentis préparant une certification de niveau 5 s'inscrivent dans une formation de ce type.

4. LES FORMATIONS DE NIVEAU 7 SONT LES PLUS PRÉPARÉES EN PRÉSENTIEL

Part des différentes modalités de formation selon le niveau de la certification préparée



Source : Comptabilité analytique des OFA – France compétences.

Champ : Ensemble des certifications préparées dans des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences.

Lecture : 57 % des certifications de niveau 3 sont exclusivement préparées en présentiel, 1 % exclusivement en hybride (c'est-à-dire en alternance entre distanciel et présentiel ou dans des OFA formant certains apprentis au moins en partie à distance et d'autres en présentiel), 32 % sont parfois en présentiel et parfois en hybride (mixte) et 9 % en présentiel, en hybride ou en 100 % distanciel selon les OFA (voir focus méthodologique page 4).